DLP 18-8-83219422

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques



Abonnement Annuel : 100 F

(56) 86.22.75

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n. 524 AD
ISSN n.313244253.00016

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46X

Bulletin Technique n° 29 - Mercredi 17 Août 1983

VITICULTURE

Mildiou

Compte tenu de la virulence actuelle du mildiou sur grappes, nous rappelons la nécessité d'effectuer un traitement généralisé en ce début de véraison (voir bulletin précédent). Nous insistons sur la qualité de la pulvérisation cuprique qui doit bien toucher les grappes.

Black-rot

Des attaques, parfois importantes, sont observées sur grappes. Dans ces situations, la protection fongicide devra être maintenue jusqu'à l'approche de la vendange avec une spécialité à base de dithiocarbamate. On veillera à bien atteindre la zone des grappes.

Pourriture grise

Comme indiqué dans notre précédent bulletin, un départ de la maladie est observé localement sur cépages sensibles. Les récentes pluies sont susceptibles de favoriser son extension.

L'application du stade C (début véraison) en traitement dirigé sera réalisée avec une spécialité à base d'imides cycliques (Kidan, Ronilan, Ronilan SP, Rovral, Sumisclex).

Eudémis

Les premières pontes ont été observées dans les secteurs précoces le 12 août et dans ces zones un traitement dirigé sur les grappes est à effectuer dans les prochains jours. Cette intervention pourra être jumelée avec celle préconisée contre la pourriture grise.

Araignées rouges

Dans les parcelles où l'on observe environ 30 % de feuilles occupées par une ou plusieurs formes mobiles, on effectuera un traitement acaricide dès à présent pour éviter le début des pontes d'oeufs d'hiver.

.../...

P546

Dessèchement de la rafle

Dans les parcelles sensibles à cette maladie physiologique (notamment Cabernet-Sauvignon sur SO 4 et 5 BB), ont peut envisager un premier traitement aux sels de magnésie au tout début de la véraison. Une seconde intervention sera réalisée une dizaine de jours plus tard.

Cette pulvérisation sera effectuée en mouillant abondamment la grappe, par temps couvert ou en fin de journée, à raison de 60 kg de sulfate de magnésie à 16 % ou 20 kg, de nitrate de magnésie dans 500 litres d'eau par hectare.

GRANDES CULTURES

MAÏS

Sésamie

Le second vol a cessé dans la zone atlantique dans les premiers jours du mois et les premières éclosions ont été notées le 8 Août.

Dans les parcelles où des dégâts dûs aux chenilles de la première génération ont été notés, il est conseillé d'intervenir contre les chenilles issues du second vol dès réception, en particulier dans les maïs semences.

Dans l'attente de nouveaux résultats d'expérimentation, on choisira comme insecticide le diflubenzuton (Dimilin à 0,7 kg/ha).

Noctuelles défoliatrices

Les populations de chenilles de CIRPHIS restant faibles et les attaques actuellement observées sont réduites.

Quelques chenilles d'Antographa gamma sont observées dans les Landes. La situation ne mérite pas d'intervention.

Nous rappelons cependant nos conseils de surveillance, notamment dans les maïs semences.

ARBORICULTURE

Tordeuse orientale

L'activité de ce ravageur s'est intensifiée depuis quelques jours. Il convient donc de maintenir une protection soignée des variétés tardives de pêches et nectarines jusqu'à la récolte. D'autre part, dans les pépinières de pêchers dès l'écussonnage et dans les vergers de poiriers ou pommiers situés au voisinage de vergers de pêchers, il est nécessaire dès à présent d'assurer également une protection contre ce ravageur.

Tavelure du Pommier et du Poirier

Depuis une dizaine de jours, l'on observe le développement de tavelure sur feuilles et fruits, à la faveur des pluies orageuses, dans certains vergers actuellement insuffisamment protégés et où la maladie s'est installée au printemps. Nous rappelons que dans ces situations, il reste nécessaire de maintenir jusqu'à la récolte une protection fongicide régulière qui doit également être renouvelée en cas de lessivage.

TOUTES CULTURES : La période restant très perturbée et soumise aux orages, nous rappelons que les produits non pénétrants et nons systémiques sont lessivés lorsque 20 mm de pluie battante sont tombés.